

# Restaurant Scolaire

## Inscription 2026-2027

Elève :	Nom : .....
	Prénom : .....
	Entrera en <input type="checkbox"/> Seconde
	<input type="checkbox"/> Première
	<input type="checkbox"/> Terminale

<b>Responsable légal qui sera en charge du paiement des factures</b>	Nom : .....
	Prénom : .....
	Adresse mail (pour l'envoi des factures) : .....@.....

Dossier suivi par  
Marie-Anne DELVINGT  
Téléphone  
05 61 46 01 23  
Mail

[Marie-Anne.Rouge@ac-toulouse.fr](mailto:Marie-Anne.Rouge@ac-toulouse.fr)

8 chemin du Tracas  
31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

Je soussigné(e), souhaite inscrire mon enfant à la cantine sous le régime suivant :

<b>Régime souhaité</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Cocher la case correspondante	Pour info Tarif au 01/01/2026
<input type="checkbox"/> DP 5 jours (5 repas par semaine)	592.00€ / an
<input type="checkbox"/> DP 4 jours (4 repas par semaine) Lundi / Mardi / Jeudi et Vendredi	473.60€ / an
<input type="checkbox"/> DP 3 jours (3 jours fixes de restauration /semaine à préciser) <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi	355.20€ / an
<input type="checkbox"/> DP 2 jours (2 jours fixes de restauration /semaine à préciser) <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi	251.60€ / an
<input type="checkbox"/> Externe	

<b>Date et Signature du responsable légal</b>
Le     /     / 2026

**Nota Bene :**

- Ce régime sera valable sur **TOUT le trimestre.**
- Sans modification de votre part, ce régime **sera reconduit** les trimestres suivants,
- Tout changement de régime devra être signalé **AVANT** la fin du trimestre en cours pour une **prise en compte pour le trimestre suivant**,
- Un RIB vous sera **demandé** lors de votre inscription sur **educonnect** (il sera indispensable pour tout virement en votre faveur)
- Si vous souhaitez, vous pouvez conserver une copie de ce document.

## REGLEMENT FINANCIER DE LA DEMI-PENSION A CONSERVER PAR LA FAMILLE

### INSCRIPTIONS

Les élèves sont inscrits en qualité de demi-pensionnaire ou d'externe en début de chaque année scolaire. Un changement de catégorie ou de forfait ne sera accepté qu'en début de trimestre sauf en cas de force majeure (déménagement, raisons médicales dûment justifiées).

#### LA CARTE JEUNE OCCITANIE est OBLIGATOIRE

→ En cas de perte ou de détérioration, faire la demande de remplacement de carte **SOUS 48H** sur le site **carte jeune Occitanie**

*Cette carte est personnelle et ne doit en aucun cas être prêtée. Tout abus sera sanctionné.*

### DROITS SCOLAIRES (FORFAIT DEMI-PENSION 5 JOURS / FORFAIT DEMI-PENSION 4 JOURS / FORFAIT 3 JOURS)

Forfaitaires, les tarifs sont fixés par le Conseil Régional pour l'année civile, ils sont exigibles d'avance au début de chaque trimestre. Ils doivent être réglés dès réception de l'avis aux familles.

L'inscription d'un élève à la demi-pension lui donne le droit de prendre tous les repas qui lui sont dus les jours de fonctionnement de l'établissement. **Cependant, le système du forfait n'autorise pas la déduction des repas non pris hormis les cas de remises d'ordres\* cités ci-dessous.**

En cas de difficulté, la famille est invitée à prendre contact avec le service Intendance afin d'obtenir éventuellement une aide.

↪ **EN CAS DE NON-PAIEMENT ET APRES LES RAPPELS REGLEMENTAIRES, L'EXCLUSION DU SERVICE D'HEBERGEMENT POURRA ETRE PRONONCEE ET UNE PROCEDURE ENGAGEE AUPRES D'UN HUISSIER DE JUSTICE.**

### REMISE D'ORDRE\* (réduction de la facturation de la demi-pension)

Elle peut être accordée par le Chef d'établissement, sur demande écrite de la famille en cas d'absence pour maladie, **justifiée par un certificat médical**, égale ou supérieure à une semaine.

Certains cas prévus par la réglementation pourront donner lieu à une remise d'ordre sans formalité particulière : absence pour voyage scolaire organisé par l'établissement, fermeture du service de restauration, stages en entreprises, exclusion de l'élève.

### PAIEMENT – Carte bancaire sur le site EDUCONNECT, chèque, espèces, virement

Les droits scolaires doivent être réglés à réception de l'avis aux familles sur le site EDUCONNECT par **carte bancaire (ce moyen de paiement est à privilégier)**, par chèque à l'ordre du Lycée Léon Blum et adressé au LYCEE LEON BLUM, par virement sur le compte bancaire du Lycée ou versés en espèces à la caisse du Lycée.

### BOURSES

Elles sont payées en fin de trimestre au RESPONSABLE FINANCIER, et déduites des droits constatés pour les élèves demi-pensionnaires jusqu'à concurrence de la somme due. En cas d'excédent, celui-ci est versé au responsable financier.

Il est rappelé que le paiement des bourses est subordonné à la fréquentation assidue des cours. En cas d'absences injustifiées et répétées, excédant 15 jours cumulés depuis le début de l'année scolaire, une retenue sera déduite de la bourse de l'élève.